



RASSEMBLEMENT REGIONAL FUTSAL U18G.U17G

(Joueurs nés en 2000 et 2001)

MARDI 27 FEVRIER 2018 à Ste TULLE

Au Gymnase du Centre Regain

Les Portes de Haute Provence
04220 Sainte-Tulle

ENCADREMENT – RDV 9h00 sur site

- M. Michel BERBECHE CTR DAP Ligue de Méditerranée
- M. Didier RABAT CTD District du Var
- M. Grégory BERNARD Membre CT District Provence (GB)
- M. Karim DEMAN Commission technique du Var
- M. COSTA Julien Commission Médicale Ligue (Kiné)

RASSEMBLEMENT

Le rendez-vous est fixé pour les joueurs le **MARDI 27 FEVRIER 2018** au Gymnase à **10h00**
Fin prévue vers **17h00**

Le repas de midi est pris en charge par la Ligue de la Méditerranée.

Les joueurs doivent apporter l'autorisation parentale (si non fournie à la convocation précédente) et leur Photocopie du Passeport Français ou de la Carte d'identité de Nationalité Française

OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge dans le cadre du **Parcours de Performance Fédéral (PPF)** ;
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du **Futsal** (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer ensuite les meilleurs potentiels pour la **sélection** de la Méditerranée, qui participera à l'INTERLIGUES **le samedi 21 AVRIL 2018** (lieu à déterminer)
- Les meilleurs joueurs de l'INTERLIGUES participeront à un stage National à Clairefontaine, pour intégrer l'équipe de France Futsal U19.

PROGRAMME

Séances de perfectionnement, matchs.

SE MUNIR

- Equipement complet de footballeur avec chaussures de futsal.
- Protège tibias.
- Autorisation parentale (ci-jointe) **(si non fournie à la convocation précédente)**
- Photocopie Passeport Français ou Carte d'identité Française

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais :

M. BERBECHE Michel 06.13.69.85.78 ou M.RABAT Didier 06.74.29.29.09

JOUEURS CONVOQUES

Noms	Prénoms	Clubs
ROLANDO	Gregory	R.C. GRASSE
DERETIC	Romeo	R.C. GRASSE
GHALLEB	Yanis	A.S. CANNES
LAFANECHERE	Yoan	A.S. CANNES
GRIZZETTI	Paolo	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
GAGLIOTI	Giuseppe	R.C. GRASSE
CORNET	Dylan	R.C. GRASSE
MENDONCA	Ivan	ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
JASSIB ABRADA	Abdel	F.C. CALAVON
KEBOUR	RAYAN	F.C. CALAVON
BACO	Amidou	A.S. BUSSERINE
YAHAYA	Khouzaïna	A.S. BUSSERINE
GHENNAM	Yanis	A.S. BUSSERINE
LAIB	Enis	S.C. MONTREDON BONNEVEINE
SANTOS FREIREIRA	Andy	S.C. MONTREDON BONNEVEINE
AIT HIDA	Jean	A.S. TOULON
GUEMRI	Mehdi	A.S. TOULON
MARANINCHI	Hugo	A.S. TOULON
FAYET	Christopher	CA DIGNE 04 F
BORTOLUSSI	Raphael	CA DIGNE 04 F
CHABI	Lucas	ENT S.MOYENNE DURANCE
LARUE		ENT S.MOYENNE DURANCE

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».
